

## **C.T.P.D. du 8 avril 2010**

Le C.T.P.D. a été réuni le 8 avril 2010 avec, pour ordre du jour, les sujets suivants :

- Présentation du règlement intérieur du CTPD,
- Mise en place des SIP de Caen au 1<sup>er</sup> juillet 2010,
- Avis sur règlement intérieur des Horaires variables des SIP de Bayeux, Pont l'Evêque, Trouville et Caen et des services de direction (Bertrand, Gambetta et Pierre-Heuzé),
- Modification des horaires d'ouverture de la trésorerie de Caen-Amendes,
- Questions diverses.

Avant le lancement des débats, les **représentants FO-DGFIP** ont lu la déclaration liminaire ci-dessous :

Monsieur le Président,

En janvier dernier, la fusion DGI-DGCP a connu, dans le département, un premier coup d'accélérateur important avec la création de la DRFiP. Aujourd'hui, vous convoquez les représentants du personnel pour la mise en place, au 1<sup>er</sup> juillet 2010, des 3 SIP de Caen : à l'évidence, une nouvelle étape pour une fusion que le syndicat FO-DGFIP a rejeté, rejette et continuera de rejeter.

Après la journée d'action du 23 mars, très largement suivie par les agents de la DGFIP, les agents nous demandent de vous faire passer le message de leur « ras-le-bol » de ces réformes à n'en plus finir - qu'elles soient internes à la DGFIP, au Ministère, à la Fonction Publique ou encore subies en tant que citoyen -, de ces suppressions d'emploi permanentes qui ne cessent d'accroître la charge de travail, pimentée par des vacances d'emploi en augmentation et une pression du résultat entretenue par une hiérarchie aux strates multiples.

Mais ce « ras-le-bol », vous ne pouvez pas, Monsieur le Président, ne pas l'avoir vous même ressenti ou encore mesuré.

Est-il vraiment nécessaire de rajouter à cela une mesure brutale dans sa forme que vous avez prise à l'encontre d'un agent du département : pour les représentants FO-DGFIP, les agents ne peuvent et ne doivent, en aucune sorte, être les otages des errances de l'Administration, qu'elle soit départementale, régionale ou encore nationale.

En préalable à la discussion sur l'opération de type « grand site » que constitue la création des SIP sur Caen Délivrande, les représentants FO-DGFIP du personnel vous demandent de nous présenter les conclusions retirées des expérimentations précédentes en la matière.

Pour conclure, les représentants FO-DGFIP du personnel ne peuvent s'empêcher dès à présent de vous exprimer leur très fort scepticisme et leurs doutes quant à la viabilité du projet inscrit à l'ordre du jour de ce CTPD.

Projet qui n'a – bien évidemment – pour seul objectif qu'un meilleur service à l'utilisateur...

### **Règlement intérieur du CTPD**

Le règlement intérieur précise les conditions d'organisation du CTPD avec, pour l'essentiel, articles liés aux convocations, envois des documents, désignations des représentants (titulaires, suppléants, experts) et de leurs droits (autorisation d'absence, frais de déplacement).

Puis, discussion au cours de laquelle les **représentants FO-DGFiP** ont demandé 2 aménagements du texte initial. En vain, puisque le Président du CTPD, M. BERGES, a proposé au vote le texte initial.

à **VOTE** : Abstention des **représentants FO-DGFiP**

### **Mise en place des SIP de Caen**

En préalable, les **représentants FO-DGFiP** ont demandé à avoir les résultats de l'expérimentation liés à la mise en place des 1ers « SIP grand site ». Réponse de la direction : pas d'expérimentation, mais seulement des sites « préfigurateurs ». Au delà du problème (!) de vocabulaire, pas même de commentaires sur la situation des sites visités (aucun « grand site ») d'autres départements.

A l'identique de ce qui avait été organisé pour les SIP du Calvados déjà créés, le Président a rappelé l'existence de groupes de travail qui se sont réunis régulièrement pour aboutir à des protocoles liés, par exemple, à la gestion de l'accueil ou encore à la gestion des restes à recouvrer.

Ont pu ainsi être évoqués les problèmes suivants :

- Effectifs

		SIP Caen-Est	SIP Caen-Nord	SIP Caen-Ouest
Filière Fiscale	A+	1	1	1
	A			1
	B et C	19	26	18
Gestion Publique	A+			1
	A	1	1	
	B et C	3	2	8
<b>Effectifs totaux (*)</b>		<b>24</b>	<b>30</b>	<b>29</b>

\* --> hors FI et cellule "Accueil"

Pour le SIP Caen-Ouest auquel est rattachée l'actuelle cellule « Accueil », il convient de rajouter les 6 agents B et C de la filière fiscale.

- Cellule « Accueil »

- L'actuelle cellule composée de 6 emplois « filière fiscale » B et C sera renforcée de 2 agents « gestion publique »,
- Le rattachement fonctionnel de cette cellule au SIP Caen-Ouest a été la question essentielle avec, en particulier, la problématique des mutations que pose ce rattachement sachant que la direction a précisé n'avoir aucune marge de manœuvre sur la notion de rattachement : la DG prévoit un rattachement obligatoire au plus grand SIP du « grand site », mettant fin ainsi à l'existence au TSM (Tableau Support des Mutations) de la Cellule « Accueil ».
- Pour le devenir des mutations (comment postuler pour la cellule « accueil » qui n'existe pas en tant que telle ?), la direction locale a refusé de trancher en repoussant sa décision ... au prochain CTPD du 27 avril.

- Heures d'ouverture au public

A partir de la proposition de la direction locale de maintenir les horaires d'ouverture en l'état (de 8h45 à 16h00 sans interruption), la discussion a été ouverte : les **représentants FO-DGFiP** ont suivi la position des agents de la cellule « Accueil » présents en qualité d'experts qui souhaitaient le maintien des horaires actuels en votant « POUR » cette proposition, finalement retenue.

- Règles de vie et de gestion

Pour les **représentants FO-DGFiP**, il est primordial que les règles de vie et de gestion soient les plus précises possible afin d'éviter toute interprétation qui n'aurait pour résultat que de compliquer encore un peu plus des conditions et charges de travail déjà suffisamment lourdes et pesantes.

- Matériel « services sociaux » : les **représentants FO-DGFiP** ont demandé où en était la réflexion sur le site de Trouville. La direction locale continue sa réflexion... Pour le site de Délivrande, même cause avec mêmes effets puisque les agents des trésoreries ont demandé à avoir – comme

actuellement – un coin « repas » aménagé. Bien évidemment et une fois encore, pas de vraie réponse de la direction locale.

Toujours défenseurs de la restauration collective, les **représentants FO-DGFIP** comprennent cette demande puisque certains agents peuvent avoir des contraintes qui les empêchent de bénéficier d'un restaurant administratif. A suivre...

### **CONCLUSION**

A l'identique de leur position exprimée pour la création des autres S.I.P. du Calvados, la parité syndicale a voté unanimement **CONTRE** la mise en place des S.I.P. de Caen.

Les **délégués FO-DGFIP** ont réaffirmé leur opposition aux principes mêmes de la fusion et, de plus, compte tenu de la réduction répétée des moyens (crédit budgétaires et de personnel) et de leurs très fortes inquiétudes sur la qualité du service qui pourra être rendu à l'utilisateur au bénéfice de qui, selon, la direction, cette fusion est réalisée.... Le fort scepticisme face à la mise en place de cette usine à gaz sera-t-il levé par les premières grandes échéances à venir ? A voir et à suivre...

### **Règlement intérieur des Horaires Variables**

Les **représentants FO-DGFIP**, en préalable à la discussion, ont posé les questions suivantes :

- Vocation de ce règlement type à s'appliquer unilatéralement dans tous les postes et services du Calvados (loin de la possibilité initiale du règlement par unité adoptée en son temps dans la filière « gestion publique ») ?
- Pourquoi ne pas avoir retenu la proposition des **représentants FO-DGFIP** : possibilité de fin de la plage fixe à 15h30 au lieu de 16 heures (dans la continuité de la décision unanime du CTPL d'octobre 2002 (sur demande de la direction de l'époque) ?
- quand ce règlement type s'applique-t-il aux autres structures (telles que les postes comptables de la gestion publique) ? Surtout quand un article de ce même règlement peut constituer un point plus favorable aux agents ?

Réponses de la direction locale : le règlement est unique par bâtiment (!) et s'applique au fur et à mesure que les services ont effectivement fusionné.

Enfin, **AUCUN** changement au règlement type fourni par la direction locale : toute la qualité du dialogue social en un règlement !

Ce règlement sera soumis au vote des agents de la « direction » (« bâtiments Bertrand, Gambetta et Pierre Heuzé) et des SIP déjà créés (y compris ceux de Bayeux et Pont l'Evêque que la direction avait soumis au vote d'un règlement non encore validé par un CTPD) **avec une seule variante possible** sur le choix à faire entre 4 jeux de plages fixes avec application du choix ayant recueilli le plus de voix :

Choix	Début et fin Plage variable	Plages Fixes matin		Plages Fixes après-midi	
		début	Fin	Début	fin
1	7h00 – 18h30	9h30	11h30	14h00	16h00
2	7h00 – 18h30	10h00	12h00	14h30	16h30
3	7h30 – 19h00	9h30	11h30	14h00	16h00
4	7h30 – 19h00	10h00	12h00	14h30	16h30

Les **représentants FO-DGFIP** auraient souhaité un 5<sup>ème</sup> choix avec fin de plage fixe à 15h30...

à **VOTE** : « **CONTRE** » des **représentants FO-DGFIP**

### **Changement des horaires d'ouverture de la Trésorerie de Caen-Amendes**

La demande de reculer l'heure d'ouverture au public de 8h30 à 9h00 (du lundi au vendredi) a été adoptée à l'unanimité.

## Questions diverses posées par les représentants FO-DGFiP

- Service « Pensions » : les **représentants FO-DGFiP** ont demandé que les conditions de fin de ce service (juin 2011) soient examinées en CTPD avec, en particulier, les conditions de réaffectation des agents de ce service. Accord de la direction pour un tel examen, mais quand les choses se seront un peu éclaircies !
- Editique : la fin annoncée de cette mission du département informatique est toujours repoussée. Quand la DGFiP cessera-t-elle de mener en bateau ces agents de l'Editique ?
- Stationnement Bertrand et Gambetta : les **représentants FO-DGFiP** ont demandé qu'**enfin** soit mis en place un groupe de travail pour déterminer les conditions du stationnement proposées aux agents de ces 2 bâtiments.
- Effectifs : les **représentants FO-DGFiP** ont demandé si la direction locale avait entrepris une démarche vers la DGFiP afin que les vacances d'emploi « gestion publique » (environ 20) soient pourvues au mouvement de mutations du 1<sup>er</sup> septembre 2010. « Démarche réalisée » est-il répondu. A suivre...  
Compte tenu de l'absence d'arrivée et de départ en catégorie C « filère fiscale » au 1<sup>er</sup> septembre 2010, les **représentants FO-DGFiP**, ont demandé quel sort allait être réservé à un agent aide-géomètre dont l'emploi a été supprimé lors du CTPD « Emplois » de janvier ?  
Réponse : « Réflexion en cours »...
- Fusion CDI-CDIF Vire : « la rumeur n'est pas fondée ».
- Campagne IR 2010 : comment les agents des trésoreries, dans le cadre du « GFU », seront-ils formés et informés pour répondre aux questions toujours plus complexes de l'utilisateur ? « Le sujet sera évoqué au cours du prochain CTPD du 27 avril 2010 ».

**Au final de ce CTPD (8h30 quand même de réunion effective), un dialogue social a minima avec des décisions très *parisiennes* et une direction locale qui n'a pas (ou ne veut pas avoir) les coudées franches pour faire bouger les lignes des textes proposés aux représentants du personnel de la DRFiP du Calvados.**

### Les délégués F.O.-DGFiP en C.T.P.D.

Marie-Claire AUBRY Alain GARNET Frédéric GABRIELLE Bruno GILBERT  
Jean-Marc LECOUCVEY Christophe LESUEUR Géraldine TANQUEREL  
Expert : Nathalie BLANCHOT

\*\*\*\*\*

**Si ce compte-rendu suscite interrogations ou demandes de précisions,  
ne pas hésiter à prendre contact  
par mail ([fo.014@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.014@dgfip.finances.gouv.fr)) ou par tél. au **02-31-38-34-61****

\*\*\*\*\*

#### **Info Flash**

à Après la décision du Ministre de supprimer, en 2008, les « jours comptables », dispositif lié à la loi bancaire de 1930 !

Par « mesure d'équité », le ministre avait décidé d'accorder, en lieu et place, une journée d'absence exceptionnelle à tous les agents de la DGFiP quel que soit leur métier.

A compter de cette année, cette autorisation d'absence exceptionnelle aura pour vocation de financer l'un des ponts naturels retenus dans les départements après consultation du Comité Technique Paritaire.

**Les représentants FO-DGFiP en CTPD demanderont au Directeur Régional les modalités d'application de la circulaire du 9 avril 2010, signée par M. RAMBAL.**